

REPUBLIQUE
FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 décembre 2025

Délibération n°
20251209-05

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges BLANC, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 10
Votants 12

Date de la convocation
2 décembre 2025

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, M. GRAS Jean-François, M. BOCHATON Philippe, M. COLLIARD Ervéd, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, Mme SERVOZ Nathalie, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme LAINÉ Delphine.

Absents : Mme CHESSEL Christelle (pouvoir à Mme METRAL Laure), Mme GUYOT Patricia (pouvoir à M. BLANC Georges), M. BOCHATON Sébastien (excusé), Mme GRIVEL Allma (excusée), M. COLLIARD Jean-François.

A été nommée secrétaire : Mme METRAL Laure.

OBJET

ASSOCIATION ECOLE DE LARRINGES – SUBVENTION VOYAGE EN ARDECHE

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
10 DEC. 2025
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le
10 DEC. 2025

Le Maire

Georges BLANC



L'association de l'école de Larrings sollicite une subvention de 2 850 € afin de pouvoir financer un voyage en Ardèche pour les élèves de CE1, CE2 et CM1, soit 57 élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'exception de Laure METRAL, qui, étant intéressée, ne participe pas aux débats et au vote,

Décide de verser à l'association de l'école de Larrings une subvention de 2 850 €.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Larrings, le 9 décembre 2025

Le Maire

Georges BLANC



La Secrétaire de séance

Laure METRAL